



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CHU

Question écrite n° 131214

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation du service de centre de soins palliatifs du CHU de Clermont-Ferrand. Le chef de service de ce centre de soins a appris, de manière fortuite, que le poste d'interne dont dispose le service ne sera pas soumis au prochain choix des internes. Au moment où la réduction des inégalités territoriales en matière de soins palliatifs est affichée comme une priorité du Gouvernement, cette décision est particulièrement étonnante. Elle est, en outre, largement défavorable à la formation des jeunes médecins généralistes qui doivent assurer des soins de qualité à leurs patients en fin de vie à domicile et bien évidemment aux patients eux-mêmes. Il lui demande donc d'indiquer s'il entend intervenir pour maintenir le poste d'interne du centre de soins palliatifs du CHU de Clermont-Ferrand.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131214

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2536

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)